

**Communauté de communes Terres de Perche
Compte rendu du Conseil de Communauté
Séance du 22 janvier 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt deux janvier les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis en séance publique, à 18h45 à la salle des fêtes de Meaucé (St Jean des Murgers), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 12 janvier 2018

Secrétaire de séance : Mme Marylène CHEVALIER

Etaient présents :

M. IGIER Jean-Louis, M. BOISSEAU Christian, M. LEGROS Eric, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. VAUDRON Francis, M. ROUSSEAU Jean, M. HOURY Daniel, Mme PISTRE Brigitte, M. TUFFIER Daniel, M. GUERIN Yves, M. GERARD Eric, M. THOMAS Michel, Mme BRANDELON Sylvia, Mme VARENNE Josette, Mme BOUIX ECHIVARD Séverine, M. JEROME Bruno, M. FLAUNET Jacques, M. LECOMTE Martial, M. BIZARD Michel, Mme CHEVALIER Marylène, M. FEZARD Francis, M. POULAIN Michel, M. LAMIRALT Luc, M. BARRAL Christophe, M. BONISSOL Charles, M. CERCEAU Jean-Michel, M. MIGER Laurent, M. COUTANT Patrick

Etaient excusés : Mme HUILLERY Denise, M. CHANTELOUP Patrice, M. ROUSSEAU Jean-Claude, M. VILLEDIEU Christian, M. PROVOT Victor

Assistaient également : Mme MALHERBE Martine, M. ROINEAU Philippe, M. DELANGLE Bruno (DGS), Mme DUEZ Estelle (DGA)

Pouvoirs :

Mme HUILLERY Denise donne pouvoir à M. ROUSSELLE René
M. PROVOT Victor donne pouvoir à M. MIGER Laurent

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017
- 2- Voirie : Attribution du marché de travaux
- 3- Voirie : Adhésion à l'ATD
- 4- Dissolution du SMAFEL
- 5- Amortissement des immobilisations
- 6- Développement de la Grange aux Dimes à Thiron-Gardais
- 7- Calendrier des réunions communautaires
- 8- Questions diverses

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017

Le Conseil communautaire approuve le procès-verbal du 11 décembre 2017 à l'unanimité.

2. Voirie : Attribution du marché de travaux

Lors de sa séance du 22 janvier 2018, la Commission MAPA a analysé les offres reçues pour le marché de travaux de voirie dont la consultation a été lancée dans les conditions suivantes :

- Marché de travaux passé selon une procédure adaptée
- Accord cadre : marché de travaux à bons de commande pour une durée de 1 an reconductible trois fois.
- Montant annuel minimum : 200 000 € HT
- Montant annuel maximum : 450 000 € HT

3 entreprises ont répondu à la consultation : COLAS, PIGEON TP et EUROVIA.

L'analyse effectuée par la Commission conduit à classer les offres de la manière suivante :

Analyse des offres						
Prix / 60 points						
Selon pondération suivante :		45 points	Prestations les plus courantes			
Prix en priorité 1		10 points	Prestations moyennement courantes			
Prix en priorité 2		5 points	Prestations moins courantes			
Prix en priorité 3				COLAS	PIGEON TP	EUROVIA
Moyenne de l'ensemble des notes attribuées	Priorité 1 (moyenne de 68 prix)	45,00		32,98	40,37	29,85
	Priorité 2 (moyenne sur 105 prix)	10,00		8,22	9,06	6,53
	Priorité 3 (moyenne sur 63 prix)	5,00		3,55	4,04	4,04
	Total	60 points		42,85	53,47	40,45
Total pondéré Critère Prix		60 points		43	53	40
Références de l'entreprise dans le domaine du marché / 20 points						
Total Critère Références		20 points		20	20	20
Consignes environnementales / 20 points						
Total Critère Consignes environnementales		20 points		20	20	20
Total Général / 100 points						
Total Général		100 points		83	83	80
Classement des offres				2	1	3

La Commission MAPA propose ainsi de retenir l'offre de l'entreprise PIGEON TP.

OBJET : Attribution du marché à bons de commande pour les travaux de voirie

Le Conseil communal, après en avoir délibéré, décide de valider le classement des offres proposé par la Commission MAPA, d'attribuer le marché d'entretien et de modernisation de la voirie intercommunale à l'entreprise Pigeon TP et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution de ce marché.

↳ Délibération n°01-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

3. Voirie : Adhésion à l'ATD – Convention pour une mission de diagnostic des voiries

i)

Dans le cadre de la préparation de la décision à prendre en 2018 concernant la compétence « Voirie », il est apparu à la conférence des maires qu'un diagnostic de la voirie des 24 communes du territoire était nécessaire.

Pour calibrer l'enveloppe de travaux qui serait nécessaire au bon entretien de l'ensemble du parc, l'agence technique départementale a été sollicitée pour réaliser un diagnostic des voies communales et établir un estimatif des coûts d'entretien pluriannuel.

Ce diagnostic comprendra a minima des éléments concernant la chaussée (linéaire, largeur moyenne, priorité de réhabilitation, technique à employer, coût estimé) et les accotements (fossé, arasement, note sur l'état et coût estimé de travaux). Il est prévu également un rendu cartographique.

Cette prestation est proposée au prix de 0,30 €/ habitant DGF sur l'ensemble du territoire de la collectivité auxquels s'ajoute la cotisation des communes qui n'auraient pas adhéré à l'ATD (0,98 €/hab DGF).

Il est donc nécessaire que l'ensemble des communes adhèrent à l'ATD en 2018, pour bénéficier :

- A nouveau en 2018 de la mission expérimentale de maîtrise d'œuvre voirie par l'ATD
- Du diagnostic de voirie.

Le calendrier de réalisation prévoit une livraison au plus tard le 30/06/18 des versions papier pour permettre aux élus d'utiliser le rendu dans la prise de décision sur la compétence voirie au cours du second semestre 2018.

Il est rappelé aux communes qu'elles doivent, dans le cadre de ce diagnostic, fournir à la CDC la liste de leurs voies communales dans les meilleurs délais.

OBJET : Convention pour une mission de diagnostic des voiries par l'ATD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'adhésion à l'ATD pour la réalisation d'une mission de diagnostic et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'Agence dans les conditions de la convention jointe à la délibération.

↳ Délibération n°02-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

ii)

Suite à l'adoption de ses nouveaux statuts, l'ATD sollicite la CdC pour désigner un représentant dans le collège des EPCI.

OBJET : Désignation d'un représentant auprès de l'ATD

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de nommer Jean-Michel CERCEAU représentant de la CDC Terres de Perche auprès de l'ATD.

↳ Délibération n°03-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

4. Dissolution du SMAFEL

Lors de sa séance du 14 avril 2017, le comité syndical du SMAFEL a décidé de demander la dissolution du syndicat selon les conditions suivantes :

- ***A l'issue de l'ensemble des opérations de liquidation du SMAFEL, la somme restante, dont le montant exact sera arrêté lors de l'adoption du compte administratif, sera versé au Conseil départemental au titre de la gestion administrative effectuée depuis sa création en 2006.***
- ***Le SMAFEL vendra au Département les parcelles cadastrées XE n°15 d'une contenance de 22ha 53a 31 ca, XH n°20 d'une contenance de 8ha 75a 47 ca et ZT n°2 d'une contenance de 5ha 99a 47ca situées sur les communes d'Illiers-Combray et Blandainville pour un montant de 445 918,17 €.***
- ***Le SMAFEL remboursera à la CDC entre Beauce et Perche les 79 513,26 € correspondant à 20% du portage foncier pour les propriétés du SMAFEL situées sur le secteur d'Illiers Combray, versés par celle-ci au moment de l'acquisition de ces parcelles par le SMAFEL***
- ***Le SMAFEL remboursera l'avance remboursable octroyée par le Département pour un montant de 1 600 000 €***

La CDC Terres de Perche avait dans sa séance du 22 mai 2017 approuvé ces conditions (Délibération 131-17).

L'ensemble des membres du SMAFEL n'ayant pas approuvé cette répartition, il a été proposé de répartir les avoirs constatés après la liquidation du SMAFEL en fonction du prorata des cotisations versées entre 2006 et 2010 par les CDC.

Soit pour la CDC Terres de Perche un montant de 5 656,20 €

OBJET : Dissolution du SMAFEL

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver la répartition de la somme restante estimée à l'issue des opérations de liquidation du SMAFEL entre les EPCI membres qui ont payé des cotisations annuelles entre 2006 et 2010 à hauteur du montant de leur versement (soit pour la CDC Terres de Perche un montant de 5 656,20 €). Cette délibération annule et remplace la délibération 131-17.

↳ Délibération n°04-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

5. Amortissement des immobilisations

OBJET : Amortissement des immobilisations

Il est proposé au Conseil d'amortir les immobilisations de la CdC de la manière suivante :

- Amortissement des biens meubles et des biens immeubles productif de revenus.
- Pas d'amortissement des dépenses de voirie (compte 2151).
- Amortissement des biens quelle que soit la valeur (compris les biens de faible valeur, inférieurs à 500 €)

Il est également proposé d'appliquer les durées d'amortissement suivantes :

Article	Libellé	Durée
202	Documents d'urbanisme et numérisation cadastre	10
2031	Etudes (non suivies de travaux)	5
2032	Frais de recherche et développement	5
2033	Frais d'insertion (non suivis de travaux)	5
2041	Subventions de droit public	5
2042	Subventions de droit privé	5
2051	Logiciels	5
213	Constructions	30
2152	Installations de voirie	10
2153	Réseaux divers NTIC	30
2157	Matériels et outillages engins	10
2182	Matériel transport véhicules	7
2183	Informatique	5
2184	Mobilier de bureau	10
2188	Autres	5

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver les conditions d'amortissement des immobilisations dans les conditions ci-dessus.

↳ Délibération n°05-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

6. Développement de la Grange aux Dimes à Thiron-Gardais

OBJET : Projet de développement du site de la Grange aux Dîmes à Thiron Gardais – Plan de financement et demande de fonds LEADER

La Grange aux Dimes, est un lieu touristique et culturel qui a déjà développé à ce jour un nombre important d'activités (visites libres et guidées des jardins, de l'exposition 1114 Bernard de Tiron, de divers ateliers pédagogiques pour les jeunes scolaires, centres de loisirs, un livret ludique de découverte... La fréquentation annuelle du site oscille habituellement entre 6 000 et 8 500 visiteurs.

Soucieuse d'accroître la fréquentation et la notoriété de ce site, en cohérence avec la réhabilitation en cours du patrimoine de l'Abbaye et des initiatives privées qui ont fortement développé la notoriété de Thiron-Gardais (Collège Royal et Militaire de Stéphane BERN), la CdC projette de développer de nouvelles activités culturelles et récréatives en s'appuyant sur le numérique. Il s'agit également à plus large échelle de développer une offre d'activités attractives pour les habitants du territoire ainsi que les familles en séjour dans le Perche (touristes, courts séjours, résidents secondaires...).

Le projet consiste ainsi à :

- Créer deux salles d'escape game au sein du bâtiment de la Grange aux Dimes. Une première salle sera consacrée à la thématique des moines de Thiron-Gardais et développera une énigme relative à l'Histoire du site. Une seconde salle sera consacrée au cinéma et permettra de valoriser des éléments phares propriétés de la CdC et situés physiquement dans la Grange (2 CV du film Le Corniaud et collection de très nombreux accessoires célèbres de cinéma).

- Créer une application numérique extérieure dans les jardins (du type « chasse aux trésors ») : parcours ludique et pédagogique sur tablette avec des étapes de jeux, une application personnalisée, intégration des réalisations en réalité augmentée.

- Remarketer l'offre d'activités et d'ateliers existants

- Assurer la promotion, la gestion et le développement de l'ensemble de ces activités (communication physique et numérique, prospection...)

Lors de sa séance du 15 janvier 2017, le CODAT a examiné et émis un avis favorable sur le projet de développement des activités proposées au Domaine de la Grange aux Dimes à Thiron-Gardais.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est ainsi estimé :

Dépenses	HT
Aménagement et équipement de 2 salles d'Escape Game	8 305
Application numérique extérieure conception, scénarisation	19 798
Matériel informatique	4 583
Communication et promotion	3 576
Signalétique extérieure	4 933
Sites web et réservations	1 007
Matériel / mobilier animations et administration	540
Poste d'agent de développement et frais fonctionnement (2 ans)	73 827
Total	116 569
Recettes	
LEADER (80% dépenses achats et 80% d'une part salaire plafonnée à 50% du total dépenses)	80 821
Autofinancement	35 748
Total	116 569

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'approuver ce projet de développement, son plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter un financement LEADER pour la réalisation de ce projet, conformément au plan de financement.

↳ Délibération n°06-18 (30 POUR, 0 CONTRE, 1 ABSTENTION)

7. Délégations au Président (non mentionné à l'ordre du jour)

OBJET : Nouvelles délégations au Président

Lors de sa séance du 9 janvier 2017, le Conseil a donné délégation au Président pour la création et la modification de toute régie de recettes de la Communauté de communes Terres de Perche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de compléter cette délégation afin de l'étendre à la création et la modification de toute régie de la Communauté de communes Terres de Perche.

↳ Délibération n°07-18 (31 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION)

8. Calendrier des réunions communautaires

- 25/01/18 – 20h00 : Commission Sports et Services – Thématique « travaux / équipements » (à confirmer)
- 26/01/18 : 18h30 : Vœux de la CdC Terres de Perche
- 27/01/18 : 10h00 : Hommage à Frédéric Masson
- 30/01/18 – 16h30 : Groupe Expert finances (CA 2017 / DOB 2018)
- 05/02/18 – 19h00 : Conférence des Maires
- 08/02/18 - 20h00 : Commission Sports et Services : Thématique « enfance / jeunesse »
- 12/02/18 - 18h30 : Commission urbanisme
- 15/02/18 – 18h45 : Commission Finances (CA 2017 / DOB 2018)
- 19/02/18 – 14h00 : Commission d'audition des candidats PLUI
- 22/02/18 – 18h45 : Conseil CdC (CA 2017 / DOB 2018)
- 12/03/18 – 10h00 : Commission d'appel d'offre PLUI
- 15/03/18 – 16h30 : Groupe Expert finances (BP 2018)
- 19/03/18 – 18h45 : Commission Finances (BP 2018)
- 26/03/18 – 18h45 : Conseil (BP 2018)

La date de la commission voirie n'est pas encore validée.

9. Questions diverses

- Communication sur le centre de loisirs des vacances d'hiver sur le Perche Thironnais

M. Ruel demande à quelle période la communication sera faite auprès des parents.

Les Contrats Bleus qui ont la délégation de service public sont également chargés de la communication. Elle devrait sortir dans les prochains jours.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 20h00

Le prochain Conseil communautaire se tiendra le jeudi 22 février 2018 à la salle des fêtes de Coudreceau à 18h45.

Vu pour être affiché le 29 janvier 2018

Le Président
Eric GERARD



Les décisions du Conseil communautaire peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois suivant leur publication.